

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 08 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
Mme Catherine MORAND	
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent : Mme Anne-Marie OLIVON

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Cédric DAUDUIT (à M. Christian BOURNAT)
Mme Elisabeth BRUSSAT (à M. Florent MONEYRON)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 5 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU l'avis du comité technique en date du 22 novembre 2022 ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;
- CONSIDÉRANT que pour l'ensemble des emplois permanents visés dans les tableaux ci-dessous, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 du code général de la fonction publique ;

Madame la Présidente expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte 2 créations d'emplois permanents et 5 suppressions d'emplois permanents, dans le cadre de la réorganisation des services qui a pour objectif une amélioration de l'efficacité, de la cohérence et de la lisibilité dans la mise en œuvre des politiques de la Communauté de communes au service du territoire et de la population (organigramme en annexe).

Le Directeur général des services, appuyé en cas d'absence par le conseiller gestionnaire ressources humaines, est positionné dans un rôle de coordination générale avec management direct du pôle administration générale.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'organigramme des services joint en annexe ;
- de procéder à la création et la suppression d'emplois permanents de la manière suivante :

CRÉATION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
Administration générale	B	1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet	Gestionnaire des marchés publics et projets structurants	01/01/2023	Création d'emploi suite à nouveau besoin
Aménagement durable de l'espace	B	1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet	Chef(fe) de projet des SIG / instructeur des ADS	01/01/2023	Création d'emploi suite à nouveau besoin

SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste supprimé	Emploi	Date de suppression	Motif de suppression
Médiathèque	B	1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe	Médiatrice culturelle	31/12/2022	Départ par voie d'intégration directe et recrutement sur un autre grade
Administration générale	C	1 poste d'adjoint administratif territorial	Chargée d'accueil	31/12/2022	Départ en retraite
Administration générale	C	1 poste d'adjoint technique territorial	Chargé des interventions techniques	31/12/2022	Nomination sur un autre grade suite à concours
Relais Petite Enfance	C	2 postes d'agent social	Animatrice RPE	31/12/2022	Nomination sur un autre grade suite à concours

- de procéder la création d'emplois non permanents sur le motif d'accroissement temporaire d'activité de la manière suivante :

CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS					
Service	Catégorie hiérarchique	Poste créé	Emploi	Date d'ouverture du poste	Nature du besoin
France services	C	1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 14/35ème	accompagnateur des usagers France services	du 01/01/2023 au 31/08/2023	accroissement temporaire d'activité

- d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune projeté au 1^{er} janvier 2023 comme suit et d'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants :

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière administrative	12	2	14	13.60	8	2	10	9.60	4	0	4	4.00
Emplois administratifs de direction des EPCI	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Directeur général des services	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attachés territoriaux	4	0	4	4.00	3	0	3	3.00	1	0	1	1.00
Attaché hors classe	1		1	1.00	0		0	0.00	1	0	1	1.00
Attaché principal	1		1	1.00	1		1	1.00				
Attaché	2		2	2.00	2		2	2.00				
Rédacteurs territoriaux	4	0	4	4.00	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00
Rédacteur principal 1ère classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
Rédacteur principal 2ème classe												
Rédacteur	2		2	2.00					2		2	2.00
Adjoints administratifs territoriaux	3	2	5	4.60	2	2	4	3.60	1	0	1	1.00
adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1		1	1.00					1		1	1.00
adjoint administratif territorial	1	2	3	2.60	1	2	3	2.60				
Filière technique	6	0	6	6.00	4	0	4	4.00	2	0	2	2.00
Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00	1	0	1	1.00
Ingénieur principal	1		1	1.00	0		0	0.00	1		1	
Ingénieur												
Techniciens territoriaux	4	0	4	4.00	3	0	3	3.00	1	0	1	1.00
Technicien principal 1ère classe												
Technicien principal 2ème classe												
Technicien	4		4	3.00	3		3	3.00	1		1	1.00
Agents de maîtrise territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
Agent de maîtrise principal												
Agent de maîtrise	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoints techniques territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
Adjoint technique territorial principal 1ère classe												

Adjoint technique territorial principal 2ème classe												
Adjoint technique territorial												
Filière culturelle	9	0	9	9.00	9	0	9	9.00	0	0	0	0.00
Bibliothécaires territoriaux	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
bibliothécaire	2		2	2.00	2		2	2.00				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	4	0	4	4.00	4	0	4	4.00	0	0	0	0.00
assistant de conservation principal 1ère classe												
assistant de conservation principal 2ème classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
assistant de conservation	2		2	2.00	2		2	2.00				
Adjoints territoriaux du patrimoine	3	0	3	3.00	3	0	3	3.00	0	0	0	0.00
adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe												
adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	2		2	2.00	2		2	2.00				
adjoint territorial du patrimoine	1		1	1.00	1		1	1.00				

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière médico-sociale	3	0	3	3.00	3	0	3	3.00	0	0	0	0.00
Assistants socio-éducatifs territoriaux	1	0	1	1.00	1	0	1	1.00	0	0	0	0.00
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif	1		1	1.00	1		1	1.00				
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2	0	2	2.00	2	0	2	2.00	0	0	0	0.00
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2		2	2.00	2		2	2.00				
Agents sociaux territoriaux	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00	0	0	0	0.00
agent social principal 1ère classe												
agent social principal 2ème classe												
agent social												
Filière animation	2	11	13	9.27	2	11	13	9.27	0	0	0	0.00
Animateurs territoriaux	2	1	3	2.89	2	1	3	2.89	0	0	0	0.00
animateur principal 1ère classe	1		1	1.00	1		1	1.00				
animateur principal 2ème classe		1	1	0.89		1	1	0.89				
animateur	1		1	1.00	1		1	1.00				
Adjoints territoriaux d'animation	0	10	10	6.38	0	10	9	6.38	0	0	0	0.00
adjoint territorial d'animation principal 1ère classe												
adjoint territorial d'animation principal 2ème classe		1	1	0.69		1	1	0.69				
adjoint territorial d'animation		9	9	5.69		9	9	5.69				
TOTAL GÉNÉRAL	32	13	45	39.87	26	13	39	33.87	6	0	6	6

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente